



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230228-20230228_B03-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 28 FEVRIER 2023

20230228_B03 - COUZEIX – Construction de 41 logements collectifs (25 PLAI – 16 PLUS) – 6 rue de l’Eglise à Couzeix - Réalisation d’un emprunt issu du cadre du « NPNRU – Financement d’opérations de reconstitution de l’Offre de logements sociaux (PLUS/PLAI) » d’un montant total de 441 800 € auprès d’ACTION LOGEMENT SERVICES

Le Bureau de Limoges habitat s’est réuni le mardi 28 février 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Messieurs Jean-Luc BONNET, Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absente excusée :

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Dans le cadre de l'opération de construction de 41 logements collectifs (25 PLAI – 16 PLUS) en reconstitution de l'Offre, 6 rue de l'Eglise à Couzeix, ACTION LOGEMENT SERVICES propose à LIMOGES HABITAT un prêt de 441 800 € réparti comme suit : 245 000 € pour les logements PLAI et 196 800 € pour les logements PLUS.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 245 000 € pour les logements PLAI
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 50 ans avec un différé de 15 ans
- Echéances : trimestrielles

- Montant : 196 800 € pour les logements PLUS
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 40 ans avec un différé de 11 ans
- Echéances : trimestrielles

Cet emprunt est accordé en contrepartie d'un droit de réservation, avec droit de suite de 30 ans pour :

- 3 logements PLUS collectifs sur l'opération financée

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer le contrat devant régler les conditions de ce prêt ainsi que les demandes de versement de fonds.

o

o

o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

Formalités de publicité effectuées
le **13 MARS 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **13 MARS 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

